

ANTZ Sylvie

9 rue du vieux Moulin

68440 DIETWILLER

03.89.81.46.66

06.63.62.23.27

Esp1893Judo@aol.com

www.esp1893judo.com



Le 16 Août 2011

Chers amis Judokas , chers parents,

Nous vous annonçons que la nouvelle saison 2011/2012 commencera comme suit :
au dojo de l'Ecole Koechlin, entrée rue de Rouffach à Mulhouse
et au dojo du Gymnase Euronef Avenue DMC à Mulhouse.

- Cours des débutants koechlin: le **Lundi 5 Septembre 2011** de 18H15 à 19H45
lieu : Ecole Koechlin
- Cours de Judo cadets/Juniors/Adultes : le **Lundi 5 Septembre 2011** de 20H00 à 22H00
Deuxième cours le vendredi (20H00 à 22H00)
lieu : Ecole Koechlin
- Cours perfectionnement compétition : le **Vendredi 9 septembre 2011** de 18H00 à 20H00
lieu : Ecole Koechlin (**nouveau cours**)
- Cours Baby Judo : le **vendredi 9 septembre 2011** de 18H00 à 19H30
lieu : Gymnase Euronef
- Cours des débutants Euronef : le **samedi 3 septembre 2011** de 14H00 à 16H00
Deuxième cours le mercredi de 16h00 à 18h00
lieu :Gymnase Euronef
- Cours benjamins/minimes/cadets : le **samedi 3 septembre 2011** de 16H00 à 18H00
Deuxième cours le mercredi de 18h00 à 20h00
lieu :Gymnase Euronef

Les horaires marqués d'une croix vous concerne ou concerne vos enfants.

Les tarifs 2011/2012 sont les suivants :

- Licence : 33,00 €
- Cotisations : Débutants /Baby judo : 70,00 € (pour un cours uniquement)
Perfectionnement, benjamins/minimes/cadets : 90,00 € (compétiteurs)
Perfectionnement, benjamins/minimes/cadets : 100,00 € (non compétiteurs)
Adultes : 100,00 €

Nous vous rappelons que :

- Un tarif préférentiel est appliqué à partir du 3^{ème} licencié d'une même famille
- **Pour des problèmes d'assurance, il est impératif que la licence FFJDA soit réglée de suite lors de l'inscription. Les personnes n'ayant pas acquitté la licence se verront interdire les cours.**
- Le certificat médical est obligatoire dans le passeport pour ceux qui en possède un, sinon sur ordonnance au plus tard pour le 15 septembre 2011. La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition. Veuillez exiger de votre médecin qu'il précise sur le passeport ou une ordonnance la mention suivante :
Pas de contre indication à la pratique du judo en compétition.
- La cotisation est payable dans le mois suivant l'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, une permanence est assurée à tous les cours.

En espérant vous voir dès la rentrée, nous vous présentons nos meilleures salutations sportives.

Chers parents et Amis sportifs ,

Merci de consulter notre site :

www.esp1893judo.com



Pour votre information, et pour faire la propagande autour de vous, vous trouverez ci-joint le planning de tous nos cours à ce jour.

En outre les compétiteurs juniors pourront suivre **des cours dispensés par le département** le mardi soir et le jeudi soir ainsi que les cadets le mardi soir uniquement au CSRA.

Des renseignements vous seront donnés ultérieurement.

	DE 14H A 16H	DE 16H A 18H	DE 18H A 20H	DE 20H A 22H
LUNDI			DEBUTANTS 18H15 A 19H45	ADULTES /JUNIORS CADETS JUDO
LIEU			KOECHLIN	KOECHLIN
MERCREDI		GRUPE PERFECT	GRUPE BENJAMINS MINIMES CADETS	
LIEU		EURONEF	EURONEF	
VENDREDI			GRUPE BABY JUDO 18H00 A 19H30	
LIEU			EURONEF	
VENDREDI			GRUPE PERFECTIONNEMENT COMPETITION 18H00 A 20H00	ADULTES /JUNIORS CADETS JUDO 20H00 A 22H00
LIEU			KOECHLIN	KOECHLIN
SAMEDI	GRUPE PERFEC	GRUPE BENJAMINS/MINIMES / CADETS		
LIEU	EURONEF	EURONEF		

Recevez chers parents et amis sportifs mes salutations sportives

REGLEMENT INTERIEUR

Espérance 1893 judo

1. **Dans le respect des personnes et des locaux, il est interdit :**
 - a. De fumer (sauf aux endroits prévus)
 - b. De consommer de l'alcool pendant les cours
 - c. De manger (sauf aux endroits et moments prévus)
 - d. D'utiliser tous produits stupéfiants
2. **Lors de l'inscription, chaque membre remettra :**
 - a. Un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du judo en compétition
 - b. Le formulaire de licence dûment rempli accompagné du règlement
 - c. La fiche de cession de droits à l'image et de droit de propriété intellectuelle.
 - d. Le règlement intérieur
3. **L'inscription se fait en début d'année scolaire pour l'année en cours et n'est pas tacite reconductible.**

La remise de la licence du membre vaut l'inscription à l'association et approbation du règlement intérieur.
4. **Aucun remboursement de cotisation annuelle ne sera accordé.**
5. **La pratique du Judo se fait uniquement avec un judogi (kimono)**, un slip sous le pantalon pour tous et un tee-shirt sous la veste pour les filles. Toute sortes de bijoux et barrettes sont interdits et devront être laissés à la maison. Le club ne sera être tenu responsable des vols pouvant être commis dans les locaux du dojo. Il est strictement interdit de marcher pieds nus lors des déplacements en dehors du tatami (prévoir des tongs). Les judokas présents au bord du tatami lorsqu'un cours, qui n'est pas le leur, se déroule, doivent être silencieux afin de ne pas le perturber.
6. **La pratique du Judo impose une bonne hygiène corporelle** et pour des raisons évidentes de sécurité, les ongles des mains et des pieds, doivent être coupés courts régulièrement, les pieds et les mains devant être propres ainsi que le kimono. Les élèves devront s'habiller dans les vestiaires.
7. **Tout accompagnateur ou parent doit s'assurer de la présence du professeur ou d'un responsable du club** sur le tapis de judo avant de laisser son (ses) enfants (s) sans surveillance. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident dans de telles circonstances. Le club ne peut être tenu pour responsable ni des accidents, dont peuvent être victimes les enfants hors enceinte de la salle de judo et hors horaires des cours respectifs, ni des dégradations que ces derniers peuvent provoquer. Les locaux ne doivent subir aucune dégradation et les auteurs de détériorations seront rendus responsables de leurs actes.
8. **Pour la promotion de l'association**, elle est en droit d'utiliser toute photographie ou prise de vue des membres, lors des cours et compétitions. Aucune compensation financière ou autre ne peut être réclamée en contrepartie.
9. **La ponctualité est nécessaire à une bonne pratique Judo.** L'horaire qui vous est indiqué est celui du début effectif du cours de judo. Prévoir un temps suffisant pour se changer dans les vestiaires afin de ne pas perturber le cours par son propre retard. En cas de Retard il convient de s'en excuser auprès du professeur. Le professeur est responsable de la discipline et du bon déroulement des cours. En cas de non respect des règles morales et de disciplines par un élève, le professeur en avisera son responsable légal (judoka mineur) et se réservera le droit de l'exclure du cours temporairement ou définitivement (faute grave). Pour toute manifestation judo hors du club (tournois amicaux, compétitions officielles, entraînements ...) une convocation est remise aux participants, il est impératif, pour des raisons d'organisation et de politesse, de répondre par "oui" ou par "non". L'absence de réponse à une convocation sera considérée, par défaut, comme un refus de ne pas participer à la manifestation concernée et entraînera la remise en cause des convocations ultérieures. En dehors des journées portes ouvertes ou sauf sur invitation du professeur, la présence des personnes accompagnantes (parents, tuteurs légaux, amis ...) au bord du tatami durant les cours n'est pas acceptées et ce pour des raisons d'ordre pédagogique, que chacun comprendra.